Orientations pour l'aire maritime adjacente Un espace de solidarité écologique et partenariat

"A ce titre, les orientations fixées dans la Charte et mise en oeuvre par l'EPPN et ses partenaires en AMA s'inscrivent en cohérence et complémentarité avec celles définies dans le cadre, notamment, des dispositions communautaires de Natura 2000 en mer ; des directives cadre européennes (eau et les milieux aquatiques, stratégie pour le milieu marin, eaux résiduaires urbaines, etc.) ; des recommandations de l'Union Européenne pour la GIZC ; du Grenelle de la Mer et de la stratégie nationale pour le développement des Trames bleues marines."

page 132

Orientation 1 Contribuer à protéger les patrimoines maritimes du coeur

Orientation 2 Soutenir le développement durable des activités maritimes

Référence ID de l'article : #1721

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-10-22 10:40